

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Bulletin N°10 Décembre 2023



TOUTE L'ACTUALITÉ EN CONTINU SUR :
www.dronneetbelle.fr | www.facebook.com/dronneetbelle

POINT BUDGÉTAIRE



LES ACTUALITÉS
DES SERVICES



DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL



Le mot du Président



Jean-Paul COUVY

DES ÉLUS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ces temps de crise, il convient de faire preuve de capacités d'adaptation et d'anticiper au mieux les transitions nécessaires, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales.

Ainsi, j'œuvre, aux côtés des élus communautaires, au développement de notre territoire le plus harmonieux possible, cependant cela passe parfois par des décisions difficiles, ainsi, il en est du déplacement de la déchetterie.

Nous avons la chance de disposer de grandes entreprises industrielles sur le territoire communautaire, ces grandes entreprises ont par ailleurs porté des projets d'investissement propres ou en partenariat avec d'autres, je pense au méthaniseur de Condat par exemple.

Parallèlement d'autres sociétés locales peuvent aussi se retrouver en difficulté et nous devons rester vigilants.

Comme vous le savez, l'entreprise Périgord Véhicules de loisirs (PVDL), basée sur le site de Font-Vendôme à Brantôme en Périgord, a sollicité la communauté de communes et la mairie de Brantôme en Périgord afin de récupérer l'emprise nécessaire à la réalisation de son très important projet d'extension. Dans l'espace à acquérir figuraient des terrains privés, des terrains d'entreprises et des terrains propriétés de la commune (route, bassins...) ou de la communauté de communes (déchetterie, centre technique).

Le constat était limpide, soit le territoire faisait preuve de résilience, soit il perdait l'entreprise PVDL et ses 300 salariés (plus de 400 dans le projet d'extension). Fort de ce constat, nous avons pu confirmer rapidement notre volonté de garder l'entreprise et convenir d'un accord sur le prix d'acquisition des terrains communautaires. La difficulté a été de trouver dans ce laps de temps

des terrains constructibles à vocation économique permettant d'accueillir les services à déplacer, c'est-à-dire, le futur centre technique, mais aussi, la future déchetterie.

Aussi, je vous confirme que la communauté de communes a procédé à l'achat de terrains (environ 2 ha) sur le site de la ZAE du Brandissou à Champagnac de Belair de façon à y affecter le centre technique et le bâtiment photovoltaïque. Ce secteur sera aussi aménagé dans le courant de l'année 2024 pour faciliter l'accueil d'autres entreprises locales qui ont des besoins de terrains pour soutenir leur développement.

Surtout, la communauté de communes a procédé à l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activités économiques des Rades à Valeuil et procède en ce moment à l'aménagement de cette ZAE permettant ainsi de faciliter l'implantation de la future déchetterie sur ce site.

Les travaux avancent vite et bien. Nous espérons ouvrir dès que possible cet équipement de nouvelle génération, puisqu'il s'agira d'une déchetterie dite à plat.

À cette heure, nous n'avons pas de date d'ouverture à vous communiquer pour la future déchetterie, les travaux, ainsi que les démarches administratives sont en cours, mais nous espérons pouvoir ouvrir au début du printemps.

Je sais que pour certains, la situation géographique de cette déchetterie n'est pas idéale et éloigne un peu, néanmoins, pour d'autres, et notamment les communes de l'arc sud de l'EPCI, l'équipement se rapproche.

Je tiens à remercier mes collègues élus qui ont su faire preuve de responsabilité pour gérer au mieux cette situation difficile et travailler au mieux de l'intérêt général.

Je tiens aussi à remercier le SMCTOM de Nontron et son Président Vincent Fargeas, qui a accepté de procéder à la fermeture de la déchetterie actuelle et qui travaille de concert avec la communauté de communes pour limiter les délais de fermeture de la déchetterie.

Dans cette phase transitoire, je vous rappelle que le SMCTOM a étendu les horaires d'ouverture des déchetteries que vous êtes conviés à utiliser si besoin, que ce soit à Mareuil en Périgord, St-Pardoux la Rivière ou St-Front sur Nizonne suivant votre lieu d'habitation. Nous avons essayé de trouver une solution d'accueil pour une déchetterie provisoire « dégradée » sur différents sites, mais les difficultés techniques, administratives et financières se sont révélées trop importantes.

Comme vous pouvez l'imaginer, ces projets de nouveau centre technique et de déplacement de la déchetterie engendrent des coûts importants non compensés par le tarif de cession du terrain de Font Vendôme à l'entreprise Périgord VDL.

Néanmoins, je tiens à remercier le conseil départemental qui a attribué une subvention exceptionnelle de 400.000 € à l'EPCI permettant d'amortir en partie ces lourds investissements imprévus.

Je tiens à remercier aussi Madame le Maire de Brantôme qui met à disposition gratuitement plusieurs bâtiments pour les services de l'EPCI qui doivent être accueillis provisoirement avec les anciens ateliers près du stade pour les services techniques et

l'ancienne caserne en centre-ville pour le service du SPANC et le service prévention.

Cependant, la communauté de communes n'en oublie pas ses autres prérogatives et continue à investir sur la voirie, les bâtiments, le matériel, la culture, l'environnement et les énergies renouvelables ou bien le développement économique.

Deux projets structurants sont aussi lancés en matière d'enfance-jeunesse / culture avec la création d'un pôle à Mareuil en Périgord, mais aussi au niveau touristique avec le projet du site de l'abbaye de Brantôme.

Là encore, les tempêtes nous conduisent à opérer en mode gestion de crise avec la fermeture provisoire au public du site de la grotte et de l'abbaye de Brantôme en vue de sa sécurisation, et bien sûr, dans un deuxième temps, nous travaillerons à leur valorisation, là encore conjointement avec la mairie de Brantôme, propriétaire des lieux.

La communauté de commune mène aussi des études en vue de la réhabilitation lourde de la piscine de Champagnac de Belair. Nous aurons l'occasion de vous tenir au courant de l'évolution de ces différents projets courant 2024.

D'ici là, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année à vous et vos proches.

Le Président,
Jean Paul COUVY

CHANGEMENT DE DIRECTION

Après de nombreuses années dédiées en tant que directrice générale des services, Mme Annick Gazaille prend une retraite bien méritée. Son dévouement exceptionnel a laissé une empreinte indélébile, et nous la remercions sincèrement pour sa précieuse contribution au bon fonctionnement de la Communauté de communes Dronne et Belle.



Nous sommes ravis d'accueillir M. Yohann Tostivint comme nouveau directeur général des services. Sa vision stratégique et son engagement envers l'excellence renforceront notre collectivité. Nous sommes impatients de travailler avec lui pour continuer à bâtir sur les projets en cours et en démarrer de nouveaux.

À Mme Gazaille, nos vœux les plus chaleureux pour une retraite épanouissante et à son remplaçant, nous manifestons l'enthousiasme d'établir d'étroits liens de collaboration pour assurer la bonne gestion et la qualité des services rendus à la population par la collectivité.

Directeur de publication : Jean-Paul COUVY | Vice-Président en charge de la communication : Pascal MAZOUAUD

Responsable de la rédaction : Commission communication - Conception graphique : Communauté de communes Dronne et Belle

Impression : France Correspondance 24340 Mareuil en Périgord - Siret 37865715900018

Photo de couverture : © F. TESSIER, OT PÉRIGORD Dronne Belle |

BUDGETS 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	10 756 765 €	4 880 656 €	15 637 421 €
BUDGETS ANNEXES			
CULTURE-SPORT	540 591 €	227 328 €	767 919 €
ENFANCE-JEUNESSE	2 135 616 €	400 905 €	2 536 521 €
LOGEMENTS	84 770 €	289 536 €	374 306 €
MAISON DE SANTÉ	254 126 €	165 998 €	420 124 €
TOURISME	568 696 €	212 320 €	781 016 €
SPANC	129 555 €	43 197 €	172 752 €
TOTAL	14 470 119 €	6 219 940 €	20 690 059 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (HORS DETTE)

2 630 409 €

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
ST JULIEN DE BOURDEILLES

6 200 €

SUBVENTIONS OPAH

96 750 €

AIDES AUX
ENTREPRISES

23 000 €

SUBVENTION PÉRIGORD
NUMÉRIQUE

65 000 €

PAVE (PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA
VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS)

15 000 €

PISTES DFCI BOIS DU LAC

21 146 €

MATÉRIEL DE VOIRIE

452 961 €

CRÉATION
RESSOURCERIE

119 845 €

RÉVISION PLUI

35 131 €

CONSTRUCTION CENTRE
TECHNIQUE À CHAMPAGNAC

600 000 €

PETIT ÉQUIPEMENT

14 435 €

SOLDE D'AMÉNAGEMENT
LOCAUX TECHNIQUES

1 185 €

SOLDE 3^È TRANCHE
TRAVERSE DE BRANTOME

40 000 €

VOIRIE 2022 - 2023

1 127 736 €

REFONTE SITE
INTERNET

12 020 €

FISCALITÉ : DES DIFFÉRENCES DE TAUX ENCORE PRÉSENTES

TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2023 :

Taxe d'habitation (résidences secondaires)

9,50%

Taxe sur le foncier bâti

5,00%

Zone 1 : une collecte/semaine

14,01%

Taxe sur le foncier non bâti

12,86%

Zone 2 : deux collectes/semaine

17,52%

Cotisation Foncière des Entreprises

26%

Zone 3 : trois collectes/semaine

18,10%

ÉVOLUTION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Année	TH	TFB	TFNB	CFE
2019	9,50%	5%	12,86%	25,70%
2020	9,50%	5%	12,86%	25,70%
2021	9,50%	5%	12,86%	25,70%
2022	9,50%	5%	12,86%	25,70%
2023*	9,50%	5%	12,86%	26,00%

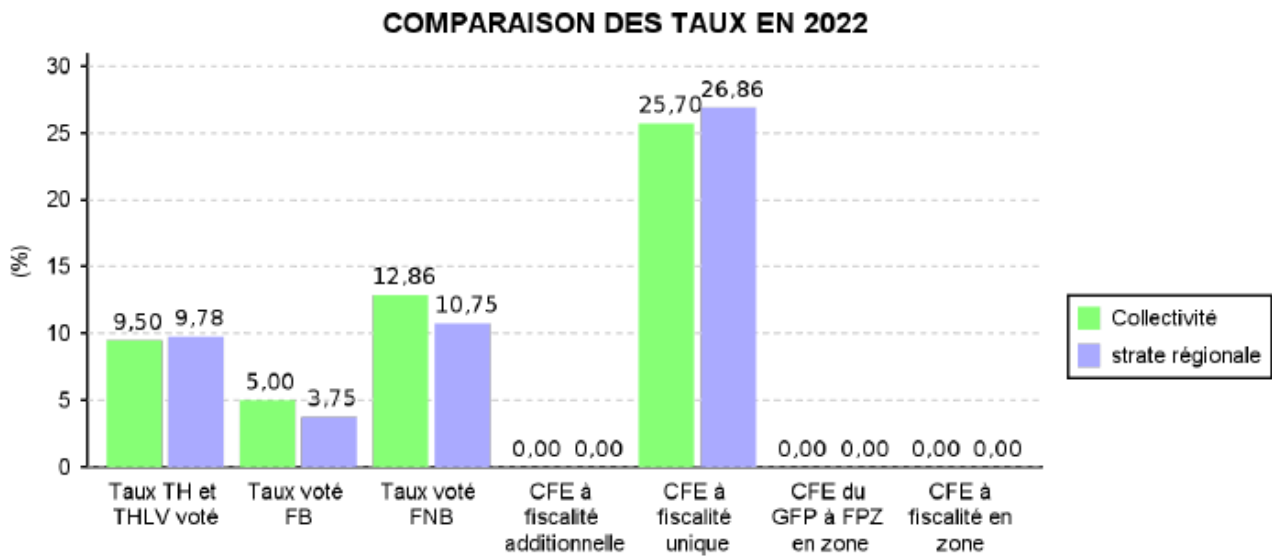
*en rouge plus de maîtrise du taux

*vote de taux à nouveau possible qui s'applique sur les résidences secondaires

Depuis 2019 les taux de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté. A compter de 2020 en raison de la suppression de la taxe d'habitation (TH) la communauté de communes ne votait plus de taux de TH.

Depuis cette année la collectivité retrouve un pouvoir de vote de taux de TH qui s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

En 2023 Le conseil communautaire a décidé d'augmenter le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 25.70% à 26%. Ce taux reste en dessous du taux de la strate régionale.



DETTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 31/12/2022 l'endettement de la communauté de communes s'élevait à 6 806 468. L'épargne brute dégagée permet une capacité de désendettement au 31/12/2022 de 6,5 ans.

Selon l'article 29 LPPFL 2018-2022 pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La situation de la collectivité est donc favorable.



VOS ÉLUS

GOUVERNANCE Communauté de communes Dronne et Belle



Président
Jean-Paul COUVY

Le bureau
12 membres



1^{ère}
Vice-Présidente
Urbanisme -
Habitat -
Environnement

Anémone
LANDAIS



2^{ème}
Vice-Président
Enfance -
Jeunesse

Alain
OUISTE



3^{ème}
Vice-Président
Développement
économique et
numérique, communication

Pascal
MAZOUAUD



4^{ème}
Vice-Présidente
Affaires
sociales,
santé

Dominique
FUHRY



5^{ème}
Vice-Président
Finances

Gérard
COMBEALBERT



6^{ème}
Vice-Président
Voirie, PDIPR

Jean-Jacques
LAGARDE



7^{ème}
Vice-Présidente
Culture

Monique
RATINAUD



8^{ème}
Vice-Président
Bâtiments,
Patrimoine
communautaire

Francis
MILLARET



9^{ème}
Vice-Président
Tourisme

Frédéric
VILHES

Membres du bureau

Gérard LACOSTE
Jean-Michel NADAL

Conseil communautaire
32 délégués

9 commissions
de travail

SITE INTERNET

LE SITE FAIT PEAU NEUVE

www.dronneetbelle.fr

Une organisation plus claire des informations

La refonte du site internet va permettre d'organiser les informations de manière plus claire et plus logique. Vous pourrez ainsi trouver plus facilement les informations dont vous avez besoin sans avoir à parcourir de nombreuses pages ou à cliquer sur plusieurs liens.

Une navigation plus intuitive

Le site internet de la collectivité a été conçu de manière à faciliter la navigation. Facile à utiliser, il proposera une navigation intuitive. En effet, les utilisateurs doivent pouvoir accéder aux informations qu'ils recherchent sans avoir à se perdre dans des menus complexes.

Une présentation plus claire des services proposés

Le site internet dronneetbelle.fr présentera de manière claire les services proposés afin de donner une vision d'ensemble de l'offre de services à votre disposition.

Une mise à jour régulière des informations

La refonte du site internet permettra également de mettre à jour régulièrement les informations disponibles sur le site.

Vous pourrez ainsi trouver des informations à jour sur les événements à venir, les projets en cours ou encore les démarches à effectuer.

La refonte du site internet de la collectivité peut grandement améliorer l'accès à l'information pour les administrés afin de mieux comprendre les actions de la collectivité et mieux s'impliquer dans la vie de leur territoire.

ENFANCE - JEUNESSE

■ CRÈCHE « LES GATIFLETTES »

Située à Mareuil, la crèche « Les Gatiflettes » a une capacité d'accueil de 20 enfants âgés de 0 à 4 ans. Depuis le début de l'année elle a accueilli 30 enfants issus des communautés de communes Dronne et Belle et du Périgord Ribéracois et de la Charente. Douze enfants sont déjà préinscrits pour le dernier trimestre 2023 et le début de l'année 2024.

Douze agents travaillent au sein de l'établissement : 7 professionnelles auprès des enfants, une cuisinière, un agent d'entretien, une directrice adjointe, une directrice. Une apprentie en école d'auxiliaire de puériculture est formée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sur 18 mois.

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, la crèche a participé au Carnaval traditionnel organisé sur le territoire par le Ruban Vert. Cette année, la classe de petite section de l'école maternelle de Mareuil s'est jointe à nous. En amont de cette matinée, beaucoup de préparatifs : création de costumes sur le thème des renards, décorations sur le thème de la forêt, apprentissage de chants occitans et de danses... Les enfants ont bénéficié de trois ateliers dont un à l'école maternelle, animés par Patrick Ratineau et Julia Borie du centre social. Le jeudi 23 mars 2023 « Carnaval es arribat » à la crèche : Pétassou et sa joyeuse bande dont Ratinoc à la guitare sont venus partager ce moment festif. Sous les confettis lancés en abondance autour du saule pleureur réalisé par l'école maternelle et de Nini la truie, totem de Mareuil, enfants et adultes ont partagé un moment de plaisir qui restera gravé dans les mémoires !

Outre ce temps fort, les enfants bénéficient de nombreux autres moments « extra-ordinaires » : un atelier bébé lecteur mensuel à la médiathèque,



un atelier « terre » mensuel animé par Jeannine Mazière, trois ateliers psychomoteurs animés par Ariane Candilis psychomotricienne à Mareuil, des temps « passerelle » avec l'ALSH et l'école maternelle de Mareuil...

La crèche travaille également en partenariat avec le Relais petite enfance : la visite du centre de secours au mois de mai par exemple. De nombreuses sorties sont programmées pour le troisième trimestre : le centre équestre de Brantôme, le Parc sauvage à la Tour Blanche, Aventure Parc à Massignac... Dans le cadre du CoTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle), trois ateliers d'éveil musical ainsi qu'un spectacle sont également prévus au mois de juin. Les enfants et le personnel apprécient ces moments qui éclairent le quotidien.

Dans le cadre de la santé environnementale, la crèche s'est engagée dans de nouvelles pratiques plus saines pour tous : ménage, investissement dans des matériaux plus respectueux de l'environnement et de la santé (moins de plastique), introduction de produits bio et locaux de préférence...

Toute l'équipe et la collectivité s'investissent pour offrir aux enfants et à leurs familles un lieu de vie riche et dynamique, ouvert sur le monde.

Assistant(e) maternel(le) :
Un métier qui vous intéresse ?

. ACCUEIL .
. CONFIANCE .
. PARTAGE .

Pour plus d'informations, contactez le **Relais Petite Enfance** de la **Communauté de communes Dronne et Belle**

RPE DRONNE ET BELLE

5 place de la Jeunesse
24310 BRANTÔME-EN-PÉRIGORD

06.84.79.31.51

c.peyrou@dronneetbelle.fr

www.dronneetbelle.fr



L'accueil de la petite enfance est en crise, alors si vous pensez que cette profession est faite pour vous, à vos téléphones ou boîtes mails !

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MAREUIL

L'ALSH « L'îlot Drôle » accueille des enfants de 3 à 11 ans sur les sites qui se situent à Mareuil et Vieux Mareuil.

Les mineurs de 11 à 13 ans ont le choix de fréquenter l'accueil de loisirs l'îlot Drôle ou l'accueil de jeunes, selon leurs degrés de maturité. Un enfant de 11 ans peut ainsi continuer, dans un premier temps à fréquenter l'îlot Drôle tout en étant scolarisé au collège. Les places étant limitées, la priorité est donnée aux enfants scolarisés en école primaire.

Les inscriptions pour les Mercredis et les vacances scolaires se font via un Google Form (formulaire en ligne). Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant jusqu'au lundi qui précède. Pour les vacances scolaires, la priorité est donnée aux enfants qui fréquentent régulièrement l'Accueil de Loisirs.



LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Accompagner les enfants pour les aider à grandir
Améliorer le vivre ensemble

Les projets à venir

Pour tous les groupes :

Un projet de motricité et de découverte sportive : « sportez vous bien »

Un projet cuisine « les supers chefs »

Pour les koalas/pandas (5/11 ans)

Un projet de création de déco (pour l'Ehpad/ Mairie/ Comcom et Médiathèque) « au fil des saisons »

Pour les pandas : un projet vidéo

Des projets qui continuent :

Le petit pont en mousse avec la crèche (Oursons)

Le tremplin avec l'Accueil jeunes (pour les CM)

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BRANTÔME

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups » se situe 5 place de la Jeunesse à Brantôme en Périgord, dans les locaux de la Passerelle. Il accueille les enfants scolarisés en maternel et en élémentaire. Il ouvre ses portes les mercredis en période scolaire et durant les vacances de 7h15 à 18h45. Il est fermé une semaine pendant les vacances de Noël. Cet accueil est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports "SDJES".



Objectif - favoriser l'épanouissement de l'enfant :

favoriser l'intégration des enfants

découvrir de nouvelles pratiques artistiques, culturelles, sportives, scientifiques et environnementales

développer l'autonomie

amener les enfants à développer des projets

contribuer à leur devenir de citoyen

investir davantage les familles

Projets à venir

Un autre local pour les plus grands

Formation de nouveaux animateurs au projet « Savoir Rouler à Vélo », en partenariat avec les écoles de Champagnac de Bélair et Bourdeilles

Continuité du projet environnemental avec « la Fée des Champs » et du projet « Conserver et Protéger la Nature »

Reprise des projections avec Ciné Passion 24.

Aménagement du verger et création d'un poulailler

BOUCLE D'OR : LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

Situé au 5 Place de la Jeunesse à Brantôme en Périgord dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse « La Passerelle », le Lieu d'Accueil Enfants Parents Boucle d'Or est un espace dédié aux enfants de 0 à 3 ans, non scolarisés, accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Cette structure, gérée par la Communauté de Communes Dronne et Belle, a pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation des tout-petits tout en apportant un soutien aux parents.



Que Propose le LAEP Boucle d'Or ?

Au LAEP Boucle d'Or, les enfants partagent des moments de jeu, découvrent les règles de la vie en société et apprennent progressivement à se séparer de leurs parents. Pour les adultes, c'est l'occasion d'avoir un temps privilégié avec leur enfant, de s'exprimer librement et de partager leurs expériences avec d'autres parents.

En 2022, le LAEP Boucle d'Or a organisé 25 séances, accueillant 21 familles différentes et 20 enfants de 0 à 3 ans. La structure continue de jouer un rôle essentiel dans la vie des familles de notre communauté, offrant un espace précieux de soutien et de partage.

Nous invitons petits et grands à visiter le LAEP Boucle d'Or pour découvrir cette oasis de chaleur et d'interaction au cœur de notre territoire. Vous pouvez suivre notre actualité sur la page Facebook « LAEP Boucle d'Or ».

L'ESPACE JEUNES DE BRANTÔME

La structure Espace Jeunes de Brantôme, qui travaille en étroite collaboration avec l'Info Jeunes, a repris les échanges avec les familles des jeunes accueillis, avec une première soirée familles pour finaliser les vacances d'avril. Cette soirée fut l'occasion de partager les projets réalisés par les jeunes sur les dernières semaines, comme la construction d'une borne arcade, des chansons interprétées par les jeunes (et enregistrées), des tableaux artistiques qui sont venus habiller les murs du local, un projet tournage de film (avec le Ruban Vert et Histoire2Voir sur la commune déléguée de Vieux-Mareuil), et bien d'autres.



Ce temps a réuni une quarantaine de personnes : jeunes, parents, élus et collègues, et a permis un échange autour des projets en cours et à venir, les séjours prévus sur l'été, ainsi que sur la nouvelle communication mise en place à l'occasion des vacances de printemps (commune avec l'Info Jeunes). Le succès de cette soirée, permettra de reprogrammer régulièrement d'autres temps d'échanges de ce type.

L'ACCUEIL JEUNES DE MAREUIL

Situé près des terrains sportifs de la commune, l'Accueil Jeunes de Mareuil accueille les ados de 11 à 17 ans et est ouvert pendant toutes les vacances scolaires, les mercredis et les soirs en semaine pour de l'accueil périscolaire. C'est près du ruisseau et à l'ombre des arbres que les ados de Mareuil ont décidé de créer et installer leur salon de jardin, fabriqué à partir de récup lors des vacances de Printemps. L'Accueil Jeunes est un lieu où les jeunes viennent se retrouver pour discuter, faire des jeux ou participer à des sorties. Dès la rentrée de Septembre, l'Accueil Jeunes proposera un partenariat avec l'Unis Vert des Sens, la ferme de permaculture de Goût. Il s'agit d'une volonté des jeunes, de découvrir cet endroit en « donnant un coup de main » pour les cultures et les animaux.



L'INFO JEUNES DRONNE ET BELLE

L'Info Jeunes Dronne et Belle a été labellisée en mai 2022. Cette structure met en place diverses actions et accompagnements sur l'année à destination des jeunes entre 14 et 30 ans.

L'Info Jeunes travaille en étroite collaboration avec l'Espace Jeunes de Brantôme, mais aussi avec divers partenaires, tels que les entreprises du territoire, la mission locale, les établissements scolaires, et bien d'autres.

L'Info Jeunes a accompagné des départs en vacances en autonomie de deux groupes de jeunes cet été (avec le dispositif DestiNAction) : en juillet un groupe de 10 jeunes est parti à Saint-Georges de Didonne, et un second groupe de 3 jeunes en juillet également, au Festival Ludique International de Parthenay. Une asso de jeunes est également accompagnée par la structure pour la mise en place du tout premier Festival Bye Bye, qui a eu lieu les 7, 8 et 9 juillet à Saint Saud (un festival organisé par des jeunes pour des jeunes, avant de partir chacun de leur côté vers la vie étudiante).

La seconde édition du Forum des Jobs d'été, en partenariat avec les entreprises du territoire a eu lieu le 16 février dernier, et a rassemblé une vingtaine d'entreprises, proposant une quarantaine de postes, aux 48 jeunes présents.

Une permanence mensuelle au lycée de Nontron, permet de répondre aux questions de ces lycéens. Une thématique différente est proposée à chaque date (Service National Universel, départs en vacances, mobilité, santé, promotion du festi Bye Bye, etc).

L'Info Jeunes Dronne et Belle a aussi intégré le réseau Promeneur du Net au mois de mai 2023.

Tu as entre 14 et 30 ans, tu as besoin d'informations et de conseils ? **Etudes, job, emploi, stage logement, départ à l'étranger, volontariat, santé vie quotidienne, vacances projets, aides...** L'Info Jeunes Dronne et Belle t'accueille gratuitement et anonymement pour répondre à toutes tes questions et t'aider à explorer les possibles !

Tu souhaites un accompagnement personnalisé ? N'hésite pas à prendre RDV, Dee et Fabrice peuvent t'aider dans tes projets et tes démarches, ton utilisation du numérique ou pour préparer un départ à l'étranger.

INFO JEUNES DRONNE ET BELLE, C'EST AUSSI :

- un lieu convivial avec Wifi pour te poser, travailler seul.e ou en groupe
- des ordinateurs en accès libre, autonome ou accompagné avec possibilité de scanner et d'imprimer tes documents
- des évènements (Forum Job d'été, Speed dating Baby-sitting...)
- des animations (la Radio Info Jeunes, ateliers collèges/lycée, stand d'info lycée...)

NOS PETITS + :

- Conseiller numérique de l'ESC Le Ruban Vert, Promeneurs du net
- Permanences Mission Locale du Haut Périgord, Point d'Accès Numérique CAF, Promeneur du Net, IJ Box....

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi au Jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Vendredi : 13h30 - 20h30

Info Jeunes Dronne et Belle

5 place de la jeunesse

24310 Brantôme en Périgord

06 46 91 93 08



URBANISME

LE SCOT PÉRIGORD VERT

Pour rappel, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la fois un document d'urbanisme de planification territoriale qui va superviser les Plans Locaux d'Urbanisme, et une démarche de projet qui prescrit les volontés d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir. Le SCoT Périgord Vert regroupe les 6 communautés de communes du nord de la Dordogne (Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays de St-Aulaye, Périgord Limousin, Périgord Nontronnais et Périgord Ribéracois).

Le projet, actuellement en cours de finition, se définit en 4 axes présentés grâce à 4 vidéos

À VOIR ! 4 vidéos sur la chaîne [Youtube SCoT Périgord Vert](#). Plus d'informations sur www.scotperigordvert.com



ADAPTATION DU PLUi-H

Bien que le PLUi-H de Dronne et Belle soit entré en vigueur le 3 juillet 2020, des projets ont été affinés et des demandes nouvelles ont émergé ces dernières années, nécessitant l'évolution de ce document de planification, sans toutefois remettre en cause l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi-H.

Ainsi, la communauté de communes a engagé plusieurs procédures d'adaptation de son PLUi-H :

- une déclaration de projet (n°1),
- 7 révisions allégées (n° 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8),
- deux modifications de droit commun (n°1 et 2).

Ces procédures ont fait l'objet d'une communication sous la forme notamment d'une lettre du PLUi, en amont des enquêtes publiques. Aujourd'hui approuvées, la version en vigueur du PLUi-H prend en compte les différentes adaptations issues de ces procédures.

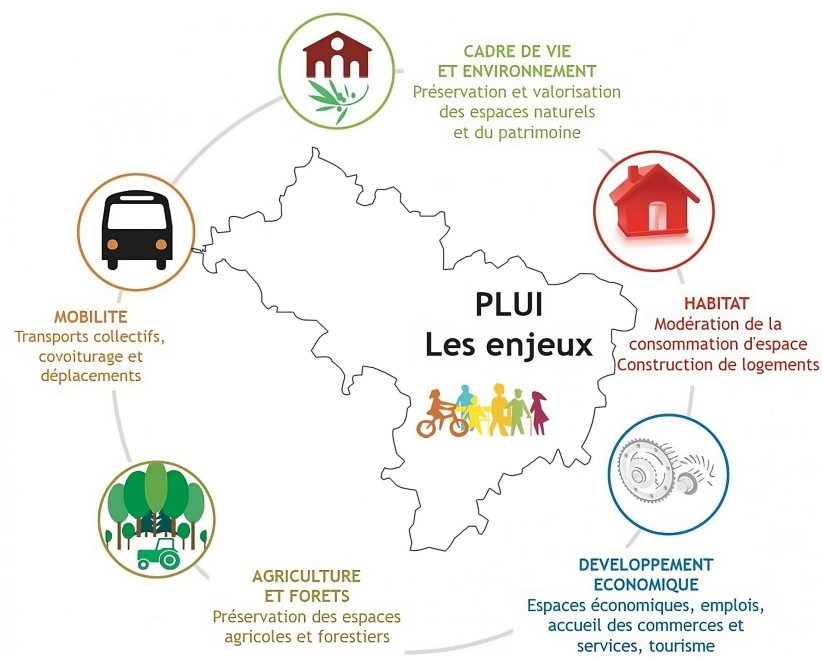
Pour rappel, l'ensemble des informations de zonage et des documents en vigueur du PLUi-H sont disponibles sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Par ailleurs, une autre modification (de type simplifiée) a été engagée en vue d'apporter différents ajustements au document d'urbanisme ayant pour objet :

- l'ajout de bâtiments susceptibles de changer de destination ;
- l'ajout d'éléments de petit patrimoine ;
- la rectification de quelques erreurs matérielles.

Après de nombreux échanges avec la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), une nouvelle version de cette modification simplifiée n°1 a été soumise à l'avis des Personnes Publiques Associées et à la MRAE et devrait faire l'objet d'une consultation publique dans les prochains mois.



Lettre du

PLH

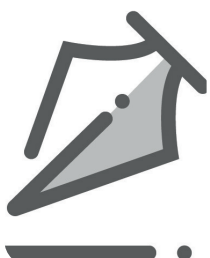
N°3 Décembre 2023

Programme
Local de
l'Habitat

Communauté
de Communes
Dronne et Belle



Mot de la Vice-Présidente



Avec les chaleurs caniculaires de cette fin d'été, le froid de l'hiver qui s'annonce et la crise énergétique qui se poursuit, nombre d'entre nous entreprennent ou pensent à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Et ce d'autant plus que des primes à la rénovation énergétique et des dispositifs d'étalement des dépenses existent pour aider à financer les travaux. Attention néanmoins, tous les travaux ne se valent pas quant à leur effet sur le confort hiver et été, sur les économies réalisées et le climat ! **Aussi, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord.** D'autant que ses « accompagnateurs Rénov' » dispensent des conseils neutres et gratuits et peuvent vous aider à monter les dossiers de demande d'aide, pour minimiser votre reste à charge. Vous pouvez ainsi reprendre la dernière lettre du PLH de janvier 2022 qui vous indiquait la démarche.

Cette troisième lettre du PLH est l'occasion de vous présenter les études de bourgs qui ont été menées en 2022 et 2023 sur Brantôme, Mareuil, Bourdeilles et Champagnac et les suites qui sont envisagées dans le cadre d'une revitalisation de ces bourgs structurants de Dronne et Belle.

Enfin, en dernière page, vous découvrirez plusieurs actualités « Habitat », comme la mise en place cette année de la taxe sur les logements vacants, l'évolution du règlement d'attribution de la prime primo-accédant, les primes à la rénovation énergétique et la poursuite de l'OPAH actuelle, dans un contexte en constante évolution. Vous en souhaitant bonne lecture,

Anémone LANDAIS

1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Dronne et Belle
En charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Une population en croissance en 2023

+ 0.43% habitant en un an soit 11270 habitants

En 2020 : 7661 logements répartis en 5217 résidences principales, 905 logements vacants, soit 2.05 occupants en moyenne par résidence principale (contre 2.23 en 2008)

Pour en savoir plus : bilan à mi-parcours du PLH (sur site Internet CCDB) et Observatoire Départemental de l'Habitat (site dédié)



Où trouver
l'information
PLH CCDB??

www.dronneetbelle.fr

Qui contacter pour vos questions sur l'habitat ?

Primes et subventions habitat CCDB

Sandrine Moller

05.53.03.83.55

s.moller@dronneetbelle.fr

CU, Permis, DP

Les mairies sont le guichet d'entrée des demandes.

Les services instructeurs

Pour le Mareuillais, Biras, Bussac et Bourdeilles :

Séverine GRAVIERE

05.53.91.38.45

s.graviere@ccpr24.fr

Pour le Brantômois et le Champagnacois :
Philippe LAGORCE

05.53.35.68.07

urbanisme@perigord-limousin.fr

Assainissement non collectif

Anthony Bitaud et Cédric Letourneur
Techniciens SPANC CCDB

05.53.35.66.29

spanc@dronneetbelle.fr

Dossiers ANAH

Anne Gazeau, chargée de mission OPAH

05.53.46.31.82

a.gazeau@dronneetbelle.fr

Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord

ADIL - Permanence à Brantôme en Périgord,
2e vendredi du mois au matin sur RDV

05.53.09.89.89

contact@adil24.org

Conseil technique, construction et rénovation

CAUE 24 - Permanence à Périgueux sur RDV

05.53.08.37.13

courrier@cauedordogne.com

Location sociale

Logement communal : votre mairie
Logement intercommunal : CCDB

05.53.03.83.55 - accueil@dronneetbelle.fr

HLM - Périgord Habitat :
www.demande-logement-social.gouv.fr

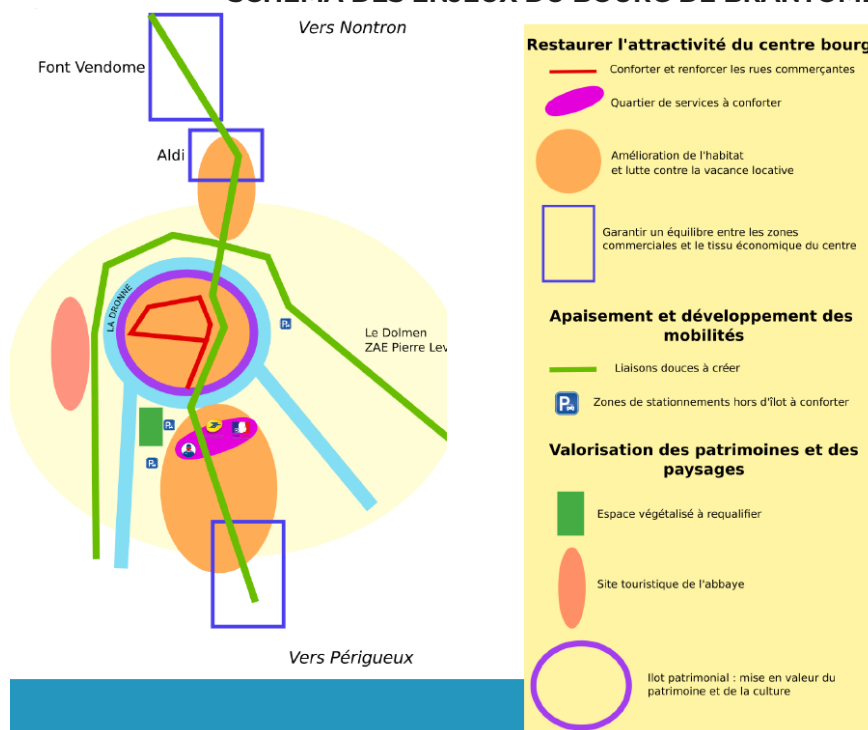


Brantôme

Dans le cadre du Programme «Petites Villes de Demain», un diagnostic du bourg a été réalisé en 2022 par la cheffe de projet, Mathilde Bernard, et a permis de définir les orientations d'un programme de revitalisation du centre-bourg de Brantôme et d'identifier les premières actions à mettre en place.

Un des projets phares de cette revitalisation est la réhabilitation des anciens hospices de Brantôme, laissés vides suite au déménagement de l'EHPAD. Les porteurs privés de ce projet prévoient de transformer le site en 3 espaces : environ 25 logements en habitat inclusif dans la partie des années '70, des appart' hôtels avec salles de réunion et d'activité dans le bâtiment le plus ancien et un centre d'activité physique et de bien-être ouvert à la population. Ce projet privé participe à la vitalité de la commune.

SCHÉMA DES ENJEUX DU BOURG DE BRANTÔME



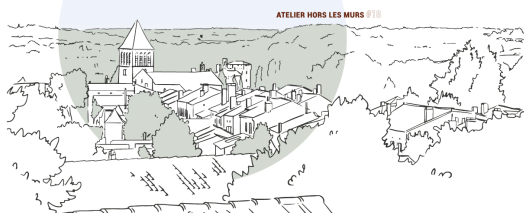
Mareuil

Un premier groupe d'étudiants en géographie de l'université de Limoges est venu à Mareuil le 8 mars 2022 pour étudier le centre-bourg, puis a présenté ses premières impressions le 12 avril 2022 en réunion publique. Cette soirée a mobilisé en nombre les habitants et les élus de Mareuil en Périgord et a créé une véritable envie d'aller plus loin dans les réflexions de revitalisation du bourg de Mareuil.



Soirée du 12 avril 2022, salle des fêtes de Mareuil

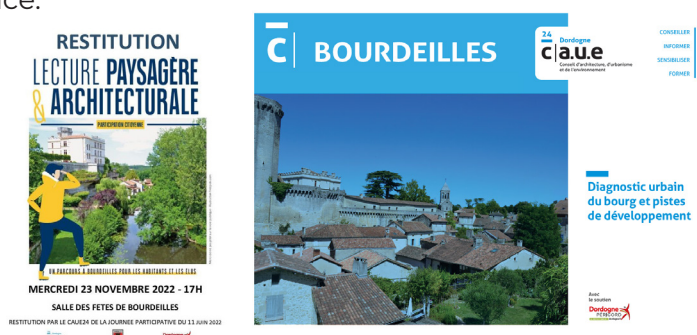
MAREUIL EN PÉRIGORD POUR UNE RURALITÉ POST-CARBONE



Un deuxième groupe d'étudiants en architecture de l'Université de Nancy est ainsi venu en résidence à Mareuil du 13 au 17 février 2023 pour approfondir l'analyse du bourg de Mareuil, puis a travaillé sur différents projets d'architecture et d'aménagement. Pas moins de 18 projets ont ainsi été présentés le 7 juin 2023 à Nancy devant un jury composé de professeurs de l'ENSA de Nancy, d'élus de Mareuil et de techniciens du Parc naturel régional Périgord Limousin et de la CCDB. Une exposition présentant ces projets au grand public sera bientôt mise en place.

Bourdeilles

L'équipe du CAUE 24 a réalisé une lecture paysagère et architecturale du bourg de Bourdeilles de juin à novembre 2022, avant de travailler sur des propositions d'aménagement, présentées aux élus le 1 juin 2023.



Champagnac de Bélair

IMAGINONS LE FUTUR DE CHAMPAGNAC-DE-BELAIR

28 Juin 2022 - 18h30
Salle Culturelle

Synthèse de l'étude de bourg
Débats sur les propositions



Une étudiante en Développement alternatif des territoires de l'université de Limoges, Céline Beytout, a réalisé son stage de fin de Master 2 sur la revitalisation du centre-bourg de Champagnac de Belair de février à juillet 2022. Par une approche transversale et une concertation avec la population (par exemple des balades participatives, des enquêtes), elle a proposé différentes orientations d'aménagement du bourg et des actions concrètes à mettre en œuvre à moyen et long terme pour redynamiser le bourg.



Balade participative du
14 mai 2022

OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

L'ensemble de ces études de bourg a permis de mettre en évidence les grandes orientations stratégiques à mettre en œuvre pour revitaliser les 4 centres-bourgs structurants de Dronne et Belle. La convention cadre ORT multi-sites de Dronne et Belle (Brantôme en Périgord, Mareuil en Périgord, Bourdeilles, Champagnac de Belair) a ainsi été signée le 18 octobre 2022.

Elle définit 5 orientations, intégrant chacune de manière transversale la transition écologique :

- **Orientation 1** : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive et de qualité de l'habitat en centre-bourg
- **Orientation 2** : Renforcer l'activité économique et conforter les commerces
- **Orientation 3** : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- **Orientation 4** : Conforter la présence des équipements et services publics
- **Orientation 5** : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Ainsi, des actions communes, ainsi que des actions spécifiques à chacun des bourgs ont été définies et vont être mises en œuvre à court ou moyen terme, comme :

- la mise en œuvre d'une opération façade,
- une étude mobilité intra-bourg (en cours de réalisation),
- la réhabilitation des anciens hospices de Brantôme (voir page 2),
- la création d'une Micro-Folie (voir page 22 du bulletin communautaire),
- des créations de logements dans les 4 centres-bourgs structurants,
- etc.

Certains de ces projets sont menés par des porteurs privés.



Signature de l'ORT
le 18 octobre 2022 à Brantôme

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de la CCDB, rubrique « Habitat ».
www.dronnetbelle.fr



Lutte contre les logements vacants

Dans la dernière lettre du PLH (janvier 2022), nous avons expliqué l'objectif de lutte contre les logements vacants de la communauté de communes et l'instauration de deux outils financiers pour y contribuer :

- **Une prime de sortie de vacance**, d'un montant de 2500 €, accordée sur demande, sous certaines conditions (voir le détail sur le site Internet de la CCDB).
- **Une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**, entre en vigueur en 2023.

Cette taxe a vocation à inciter et encourager les propriétaires à la réhabilitation et à la location des logements vides possédant un confort nécessaire pour faire office de résidence principale. Si vous êtes concernés, vous recevrez de l'administration fiscale un avis d'imposition à la THLV vous indiquant le montant à régler.



Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17293>

Évolution de la prime primo-accédant



Une prime primo-accédant d'un montant de 2500 € est également accordée sur demande depuis avril 2021. Le 27 juillet 2023, la Communauté de communes a augmenté le nombre de dossiers admissibles par an (il passe à 5 dossiers contre 2 précédemment) et l'octroi de cette prime est assorti d'une nouvelle condition.

- **Qui peut en bénéficier ?** Personne(s) propriétaire(s) pour la première fois et dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui s'engage(nt) à occuper le logement en tant que résidence principale pendant 3 ans minimum.
- **Quelles sont les conditions ?** Bâti existant (logement ou autre), situé dans les zones UA ou UB du PLUi, présentant une étiquette énergétique (DPE) de niveau D minimum, éventuellement atteinte après travaux de rénovation énergétique. Les projets de constructions neuves ne sont pas éligibles.

À noter que cette prime « primo-accédant » peut être cumulée avec la prime « sortie de vacance », ainsi qu'avec d'autres aides financières proposées dans le cadre de l'ANAH ou d'autres organismes pour l'amélioration énergétique du logement par exemple.

« MaPrimeRénov' » et « MaPrimeRénov' sérénité » : des aides pour la rénovation énergétique

- **« MaPrimeRénov' »** est un dossier que le propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur) peut déposer lui-même sur le site maprimerenov.gouv.fr. Des montants de primes sont accordés en fonction des revenus et du (ou des) type(s) de travaux envisagés. En 2024, MaPrimeRénov' continuera d'évoluer selon deux piliers : un pilier « **performance** » pour réaliser des travaux d'ampleur avec un reste à charge minimal pour les ménages les plus modestes et un pilier « **efficacité** » qui permettra de poursuivre les aides MaPrimeRénov pour les changements de chaudière et les petits bouquets de travaux combinant des gestes d'isolation et d'équipement de chauffage décarboné. Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter l'ADIL au 05.53.09.89.89.
- **« MaPrimeRénov' sérénité »** est un dossier pour lequel le propriétaire doit être accompagné, pour le montage et le dépôt, par un organisme agréé « mon accompagnateur rénov ». Une visite du logement et une évaluation énergétique gratuites peuvent être réalisées par la Communauté de Communes Dronne et Belle dans le cadre de ce dossier (dans le respect des conditions de l'Anah). Vous pouvez joindre Anne GAZEAU (animatrice de l'OPAH) au 05.53.46.31.82. afin d'obtenir des informations. Ce dossier permet une rénovation énergétique plus globale que le dossier « MaPrimeRénov' ».



À noter : l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes Dronne et Belle s'est vue reconduite jusqu'au 30 août 2024. Une étude est en cours afin de pouvoir remettre en place une nouvelle OPAH sur le territoire après cette échéance.

ENVIRONNEMENT

RISQUE INCENDIE

Le règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts a été révisé et approuvé par l'Arrêté Préfectoral n° 24-2023-06-16-00004 en date du 16 juin 2023.

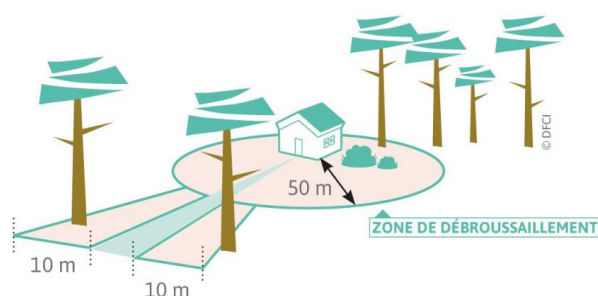
L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

En quoi consiste le débroussaillage et pourquoi est-ce obligatoire ?

Il consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe. C'est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque « feux de forêts ». Attention, il ne faut pas confondre le débroussaillage avec le défrichage, qui est un changement de la nature d'occupation du sol, pour lequel une autorisation est nécessaire.

Où et quand débroussailler ?

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt. La période idéale est la période hivernale mais le débroussaillage peut être réalisé toute l'année et doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

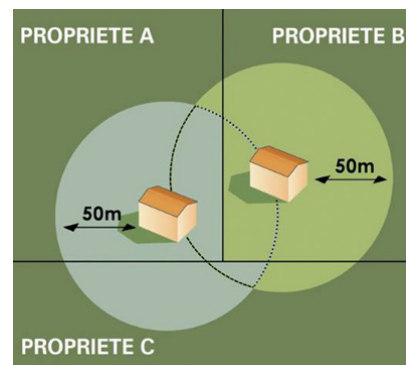


Pour les terrains situés en zone urbaine (U et AU) du PLUi, le débroussaillage s'applique sur la totalité de la partie constructible qu'elle soit construite ou non. Pour les terrains situés hors zone urbaine (A et N), l'obligation de débroussailler s'applique sur : 50 m aux abords des constructions et 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Qui débroussaillera ?

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir, sans tenir compte des limites de propriété.

Si l'opération de débroussaillage qui vous incombe s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer le propriétaire du terrain voisin et lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération. L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Sans celle-ci, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.



L'INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Pour limiter les risques d'incendie volontaire et l'impact écologique et sanitaire des fumées, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département sauf :

En niveau de risque faible d'incendie, entre 10h et 16h, pour les déchets verts ménagers et les déchets verts issus de la mise en œuvre des OLD ;

Le brûlage des végétaux ou bois contaminés par les nuisibles, dès lors que ce brûlage est édicté par l'autorité publique.

Pour rappel, avant toute opération de brûlage, une déclaration doit être déposée en mairie au minimum 5 jours avant la date prévue.

Les contrevenants à ces obligations et interdictions encourrent de sanctions financières (amendes) et, bien sûr, engagent leur responsabilité juridique en cas de sinistre provoqué ou facilité.

Pour plus d'informations : www.dordogne.gouv.fr et www.dfcj-aquitaine.fr.

Plateforme vocale pour connaître le niveau de risque incendie : 05 53 03 70 00

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN DRONNE ET BELLE

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Dronne et Belle donne pour objectif qu'en 2050, le territoire soit à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produise plus d'énergie qu'il n'en consomme. Pour y parvenir, outre la mise en œuvre d'actions favorisant la sobriété énergétique à tous les niveaux, il faut également développer fortement les ENR (photovoltaïque, méthanisation et biomasse en particulier).

Le potentiel énergétique est sous-exploité et la production locale est encore faible (seulement 15,6 %, essentiellement sous forme de bois-bûches). Par ailleurs, les retombées échappent aujourd'hui au territoire (puisque ce sont des opérateurs privés qui en tirent les bénéfices).

Les actions mises en œuvre par la CCDB:

Améliorer les connaissances

Diagnostic des potentiels ENR et des réseaux d'énergie
Audits énergétiques patrimoniaux

Planifier la transition

PCAET
PLUi-H
Stratégie de développement des ENR

Impliquer les citoyens et développer des coopérations

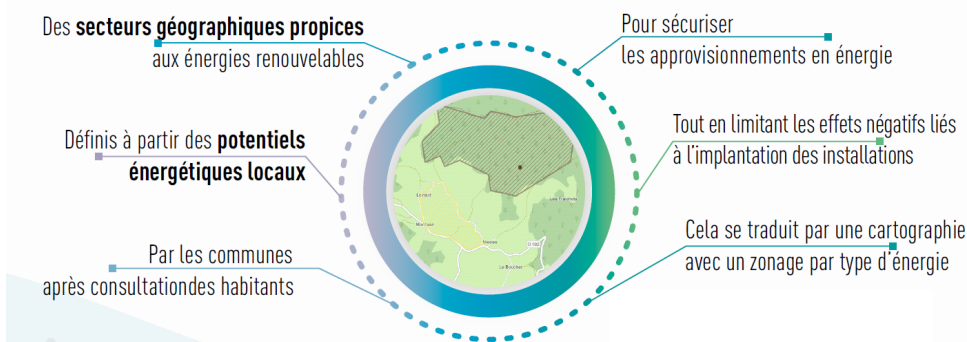
Contrat de relance et de transition écologique avec l'État
Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME
Conventions avec le SDE24 et le PNR Périgord Limousin

Faciliter et développer la production décentralisée d'énergie

Projets sur le patrimoine public
Accompagnement à l'émergence de projets citoyens

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR (ZAEnR)

De quoi parle-t-on ?



Atelier du 6 décembre 2022 sur la stratégie de développement des ENR

Quels effets ?

La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergie renouvelables ! Mais c'est une « garantie implicite » que localement la zone a déjà fait l'objet d'une validation. Ainsi, pour les porteurs de projet, la définition d'un projet en ZAEnR permet :

- Un gain de temps en phase de prospection,
- Une réduction des délais d'instructions
- Une possibilité d'incitations financières

Attention : l'existence d'une zone d'accélération n'empêche pas l'autorisation de projets en dehors d'une zone.

Comment vont être identifiées ces ZAEnR ?

Ce sont les communes qui doivent identifier ces zones sur leur territoire. Mais dans une volonté de cohérence avec la stratégie de développement des ENR à l'échelle de Dronne et Belle, la communauté de communes accompagne les communes dans la méthodologie d'identification de ces ZAEnR et dans la mise en place d'une concertation à l'échelle du territoire communautaire.

Un premier inventaire de ces zones sera consultable sur le site Internet de la CCDB du 6 au 13 décembre 2023. Vous pourrez alors déposer vos observations sur celui-ci via l'adresse mail suivante : concertation@dronneetbelle.fr

Suite à cette première phase d'identification / concertation sur les ZAEnR, les communes, accompagnées par la communauté de communes, continueront à travailler sur l'identification de nouvelles ZAEnR et poursuivront la concertation.

Pourquoi ?

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à :

- Faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour rattraper le retard de la France pris dans ce domaine,
- Diviser par deux le temps de déploiement des projets EnR.

TOURISME

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA TÊTE DE L'OFFICE DE TOURISME



L'Office de Tourisme a eu la grande tristesse d'apprendre le décès de son Président, Claude MARTINOT, le 17 février 2023. Elu en 2014 en tant que Vice-Président en charge du Tourisme de la Communauté de communes Dronne et Belle, il aura mené à bien de nombreux chantiers. On retiendra notamment le regroupement des 3 syndicats d'initiatives qui forment aujourd'hui l'Office de Tourisme sans oublier la rénovation de l'ancienne église Notre-Dame pour en faire un lieu d'accueil considéré comme l'un des plus beaux du département voire au-delà. Son engagement constant était reconnu par tous et il obtiendra en 2017 la « Médaille d'or du Tourisme », remise par le Député. L'ensemble des élus de la Communauté de communes et l'équipe de l'Office de Tourisme saluent son professionnalisme et son implication, qui ont grandement contribué au développement touristique du territoire Dronne et Belle ces dernières années.

Un nouveau Vice-Président en charge du Tourisme (et Président de l'Office de Tourisme) a été élu le 26 mars 2023. Il s'agit de Frédéric VILHES, conseiller municipal de Brantôme en Périgord et conseiller communautaire qui était déjà membre de la Commission Tourisme et du Conseil d'exploitation de l'OT.

PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

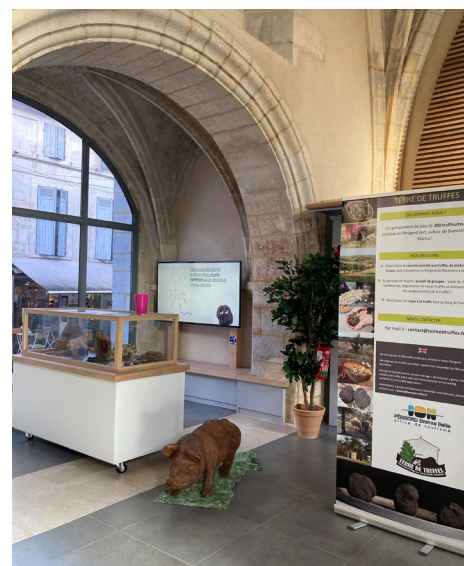
SIGNALÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES À MAREUIL

Le bâtiment rue Pierre Degail, qui abrite à la fois le bureau d'accueil touristique de Mareuil, les services techniques, la direction du service enfance et jeunesse ainsi que le service de l'OPAH (habitat) a bénéficié d'une nouvelle signalétique extérieure pour mieux indiquer aux visiteurs ces différents services.



UN ESPACE « TRUFFES » À L'ANNÉE À L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme dispose, depuis la fin du mois de juillet, d'un espace consacré à l'année au diamant noir, la fameuse « Mélanosporum », la truffe du Périgord. Vous pourrez y découvrir une imposante vitrine mettant en scène de remarquables sujets en terre cuite : un cochon, une borie, 2 caveurs en action et un panier garni de belles truffes. Un deuxième cochon, grandeur nature, sculpté en bois, est également exposé. Un kakémono illustré, avec textes et photos, présente les missions du groupement des trufficulteurs « Terre de Truffes ». Enfin un film pédagogique complète l'ensemble. Cet espace est accessible toute l'année, aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme à Brantôme.



INSTALLATION DE LA MICRO-FOLIE DANS LES MURS DE L'OFFICE DE TOURISME

La Micro-folie, excellent outil culturel proposé par La Villette, qui s'est installée dans l'Office de Tourisme en début d'année, sera également un outil de valorisation du patrimoine du territoire, notamment en haute saison. Chaque mois, un diaporama de photos sera présenté, en lien avec une thématique choisie : les châteaux en avril pour l'opération « Châteaux en Fête » ; la « Nuit des Musées » en mai ; les jardins et la musique en juin... Un diaporama sur le projet de l'Abbaye de Brantôme est diffusé depuis fin octobre.



LES NOUVEAUTÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE DRONNE ET BELLE

Le Moulin du Couvent, situé au bord de la Dronne à Brantôme, a été restauré et a ouvert au public cet été. C'est un parc de loisirs sur le thème de la vie d'antan. Le « **Bimbillou Parc** », site troglodyte aménagé, permet de découvrir des carrières abritant plusieurs collections autour des métiers anciens : vieux outils, verrerie, métiers du tissage, etc. Chaque salle propose une immersion dans un univers particulier, à des siècles différents.

Le **Moulin du Roc** est un superbe établissement hôtelier, classé 4 étoiles, avec un restaurant gastronomique situé à Champagnac-de-Belair. Il a obtenu une cinquième étoile en début d'année 2023 ; bravo à lui car seuls deux établissements en Périgord ont réussi à décrocher cette distinction !

Une nouvelle activité de **trottinette électrique** est proposée à Brantôme. Les balades de 9, 13 et 18 km sont accompagnées par un moniteur et se font par groupe de 10 personnes maximum. Activité ouverte à toute personne à partir de 12 ans et 1m40 ayant déjà pratiqué le vélo.

Le territoire Dronne et Belle propose de nombreux **circuits de randonnée**, balisés en jaune (les PDIPR), qui sont regroupés dans des topo-guides, en vente à l'Office de Tourisme. Le tracé sur la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine évolue cette année et permettra davantage la découverte du petit patrimoine tels que les cluzeaux, lavoirs, etc.

Un partenariat a été réalisé, avec l'Office de Tourisme de la **ville de Périgueux**, pour la vente d'un billet jumelé : visite libre des grottes de l'abbaye et visite guidée de la ville de Périgueux. Ce billet sera à 12€ au lieu de 14€ et il est en vente depuis le 1er juillet 2023. Il est disponible au bureau d'accueil de Brantôme et Périgueux. Un billet jumelé avec le **château de la Hierce** a été également proposé depuis le mois de juin : visite commentée du clocher de l'Abbaye et visite commentée du château de la Hierce.

« CHÂTEAUX EN FÊTE »

Cette manifestation, qui permet de découvrir les très nombreux châteaux de notre département, a lieu tous les ans pendant le mois d'avril. Elle a été créée à l'initiative du CDT, le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.

La 3ème édition a eu lieu du 15 avril au 1er mai 2023 ; 70 sites ont participé, dont 38 en Périgord Vert !

L'Office de Tourisme PERIGORD Dronne Belle accompagne et soutient l'événement en publiant chaque année la brochure « Châteaux en Fête en Périgord Vert » qui recense tous les châteaux participant dans le nord du département. Cet outil vient en complément du site internet www.chateauxenfete.com.

La prochaine édition aura lieu du 13 au 28 avril 2024 !



LE PROJET DE L'ABBAYE DE BRANTÔME

En 2018, l'Office de Tourisme a fait le constat que malgré une fréquentation élevée (environ 35 000 visiteurs par an), les visiteurs repartent souvent déçus, notamment de la visite des grottes (« Grotte du Jugement dernier ») car les panneaux présents sur le site ne permettent pas de bien comprendre toute l'histoire des lieux. De plus, la plupart des touristes regrettent de ne pas visiter l'intérieur de l'Abbaye.

La Communauté de communes a donc pris la décision de réaménager les espaces de visite des grottes afin de mieux répondre aux attentes. Pour l'aider dans ce projet, elle s'est fait accompagner de la SEMIPER, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.



L'objectif était alors de revoir le circuit de visite (la scénographie), les lumières, la cour, etc. Mais avant d'entreprendre tout projet d'aménagement, une étude a été demandée au CEREMA, afin de vérifier l'état de stabilité de la falaise. Cette étude menée en 2018 a révélé 3 zones de fragilité qui doivent être absolument sécurisées, notamment par la création de piliers (grotte du Jugement dernier, grotte des vestiaires et grotte des cheminées). Ces travaux de consolidation devront donc être entrepris rapidement et prioritairement. Une sécurisation du haut de la garenne sera également effectuée, en enlevant les arbres les plus dangereux.

Les frais d'études et de travaux de consolidation étant élevés, divers financeurs ont été sollicités. Ils ont vivement conseillé des études complémentaires : une étude sanitaire sur l'ensemble des bâtiments, une étude archéologique et des relevés topographiques. Ces études ont été réalisées entre 2018 et 2022 et ont mené à un pré-projet, réalisé par l'architecte Philippe Dangles.

La même année, la municipalité de Brantôme a pris la décision de déménager la Mairie de l'Abbaye de Brantôme, l'aménagement actuel ne garantissant pas la confidentialité due aux usagers et ne répondant plus aux besoins d'une mairie d'aujourd'hui. Elle a aussi pris la décision de faire construire un nouveau bâtiment, qui se situera devant la poste actuelle. Le départ de la mairie, envisagé début 2025, va ainsi libérer le rez-de-chaussée de l'Abbaye, espace dans lequel Philippe DANGLES propose de déplacer l'Office de Tourisme actuel.

Cela permettrait d'avoir un lieu prestigieux pour accueillir les nombreux visiteurs, de faire découvrir le bâtiment tout en évitant d'avoir deux équipes d'accueil comme c'est le cas aujourd'hui : une dans l'Office dans l'église Notre-Dame et une dans le bureau des visites au rez-de-chaussée de l'abbaye.

L'étude sanitaire des bâtiments a conclu que si l'abbaye n'avait pas de pathologies lourdes, des travaux devront néanmoins être entrepris pour améliorer la portance des planchers et des révisions devront être faites sur la toiture. La façade arrière devra également faire l'objet de travaux et toutes les huisseries du bâtiment devront être refaites. L'étude a pointé un grave problème concernant le plancher bois du clocher avec un risque réel d'effondrement lors du passage des visiteurs. Ce problème a été résolu par une consolidation fin 2022.

Les arbres sur la garenne derrière l'abbaye sont également très fragiles et plusieurs d'entre eux sont tombés dans la cour ces derniers mois ; un abattage des plus dangereux devra être réalisé début 2024.

Le scénario retenu est le suivant :

Le rez-de-chaussée sera dédié à l'accueil des visiteurs (Office de Tourisme et Abbaye), avec des salles d'interprétation (histoire de l'Abbaye, vie des moines, etc) et une boutique.

Le 1er étage sera occupé par des bureaux, des espaces pour accueillir des scolaires et des salles dédiées à la culture et à l'histoire. La salle du Conseil municipal pourra toujours accueillir des mariages et des petits événements culturels.

Le 2ème étage continuera d'accueillir des expositions, notamment dans la salle du dortoir des moines.

Des jardins seront aménagés : la cour de l'abbaye, le coteau de la garenne, etc.

Le cloître sera refermé de façon symbolique (grille ?) et intégré à la visite.

Bien entendu, des points réguliers vous seront proposés au fur et à mesure de l'avancée de cet ambitieux projet.

CULTURE

CoTEAC ET CTL

Le **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC)** et le **Contrat Territorial de Lecture (CTL)** mettent en relation les différents acteurs du territoire autour des questions d'éducation artistique et culturelle et de Lecture publique.

Ces contrats définissent les grandes priorités de la politique culturelle de la Communauté de communes et de ses partenaires.

Des contrats pour :

coopérer et inventer une culture du « faire ensemble ».

proposer des parcours culturels riches favorisant la pratique artistique et culturelle de tous les habitants, notamment des enfants et des jeunes.

Ils s'appuient pour cela, sur le réseau des médiathèques et des bibliothèques qui propose ses services sur l'ensemble de la Communauté de communes avec 3 médiathèques, à Bourdeilles, Mareuil et Champagnac. 1 bibliothèque à Brantôme et 4 points lectures à Monsec, Villars, la Chapelle-Faucher et Quinsac.

Le CTL et le CoTEAC ont été signés le 3 mai 2023, de façon concomitante avec l'inauguration de la Micro-folie Dronne et Belle, musée numérique se situant dans l'Office de Tourisme à Brantôme. L'ensemble des partenaires du territoire était présent : Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous Préfet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne (DSDEN), le Département de la Dordogne, la Communauté de communes Dronne et Belle .



Ce rendez-vous officiel a permis de démontrer l'engagement de la Communauté de communes dans le domaine culturel.

En 2023, la DRAC a soutenu à hauteur de 10500 € les projets culturels portés dans le cadre du CoTEAC, le Département de la Dordogne et l'Agence culturelle départementale à hauteur de 6700€ et la Communauté de communes Dronne et Belle à hauteur de 7400€.

5 parcours artistiques et culturels CoTEAC en 2023 :

- **Parcours cinéma** : avec l'association Histoire 2 voir et Ciné Passion en Périgord, pour les jeunes du territoire dans le cadre du projet Passeurs d'images du centre socioculturel le Ruban vert, mais aussi avec les maternelles et la médiathèque à Champagnac de Bélair.

- **Parcours Patrimoine** : avec le CPIE Périgord-Limousin et les collèges de Mareuil et Brantôme, mais aussi les écoles de Beaussac et Brantôme.

- **Parcours éveil musical** : avec la compagnie musicale Fracas pour les tout-petits de la crèche de Mareuil, du Réseau petite enfance et du Lieu d'accueil enfants- parents du territoire.

- **Parcours expressions** : théâtre et danse, avec la compagnie Lazzi zanni et les écoles de Villars, Champagnac de Bélair et Mareuil, les accueils de loisirs, le Point Information Jeunesse, les accueils jeunes du territoire et le centre socioculturel le Ruban vert.



- **Parcours Micro-folie et art-visuel** : avec l'artiste Christine Fayon et les écoles de Biras et Brantôme.

Les projets artistiques et culturels ont concerné un peu plus de 700 enfants et jeunes en 2023 sur la Communauté de communes Dronne et Belle.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a soutenu le territoire en 2022 et 2023 à hauteur de 12 000€ et 12500€ dans le cadre du CTL.

Le réseau des médiathèques a pu, grâce à ce soutien et celui de l'Agence culturelle Départementale Dordogne-Périgord, accueillir durant 4 semaines l'artiste visuelle Louise Collet pour des temps de résidence et de rencontre avec les habitants.

Cela a aussi permis d'imaginer une programmation artistique variée dans et hors-murs en 2023 et de développer de nouvelles animations telles que les escape game.



LA MICRO-FOLIE DRONNE ET BELLE :

La Micro-folie est un dispositif innovant au service de l'éducation artistique et culturelle développé par la Villette. C'est un outil à géométrie variable qui s'articule autour d'un musée numérique. La ville de Brantôme-en-Périgord dans le cadre du label Petites villes de demain et la Communauté de communes œuvrent à sa mise en place sur le territoire.

Depuis son ouverture en janvier 2023, elle a permis d'accueillir 300 personnes dont 224 enfants.

Les visites à la Micro-folie permettent aux enfants et aux jeunes et bientôt permettra à tous les habitants de Dronne et Belle, de découvrir l'Histoire de l'art de façon ludique.

La Micro-folie permet de découvrir des œuvres d'art variées et pique la curiosité de ceux qui viennent visiter le musée numérique.

LE CONTRAT D'INITIATIVES CULTURELLES CONCERTÉES (CICC) DU DÉPARTEMENT

La Communauté de Communes est porteuse de ce dispositif aux côtés du Département de la Dordogne. Il permet aux associations locales et structures partenaires de déposer des dossiers de soutien financier pour favoriser la venue d'artistes sur le territoire.

Pour bénéficier d'un soutien :

- Les artistes doivent être professionnels
- Les événements soutenus par ce dispositif doivent se dérouler hors période touristique (juillet - août) pour proposer une offre culturelle aux habitants de Dronne et Belle

En 2022, le Département a soutenu à hauteur de 8200€ les projets culturels portés dans le cadre de la CICC. Comme l'indique la convention entre la Communauté de Communes et le Département, notre EPCI a donc elle aussi soutenu financièrement ces initiatives à la même hauteur.

Projets soutenus en 2022 :

- Association Festivillars (concerts)
- Association la Grande métairie (concert et spectacle de théâtre)
- Espace socioculturel le Ruban vert (spectacles et carnaval)
- Association Histoire 2 voir (mapping vidéo)
- Association Espérance mareuilaise (festival)

Inventer une politique culturelle partagée et attentive à ceux qui vivent sur le territoire.



SANTÉ ET SOCIAL

LE CIAS DRONNE ET BELLE : MISSIONS

Les missions du CIAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles avec deux champs d'intervention :

o l'aide sociale légale et les missions obligatoires
o l'action sociale extra-légale et les interventions dites « facultatives »

• Au titre de l'aide sociale légale...

Le CIAS participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale, le cas échéant dans le cadre de conventions de partenariat/délégation, lorsque l'instruction est confiée explicitement par la loi à un autre acteur (APA et RSA par exemple relevant explicitement du Conseil Départemental, CMU/ACS -aide complémentaire santé - relevant des caisses d'assurance maladie).

Le rôle du CIAS est dans ce cadre un rôle de « pré-instruction » en réalité puisqu'il ne statue jamais sur l'ouverture du droit, mais assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du demandeur (aide à la constitution du dossier, compilation des pièces justificatives, transmission à l'autorité en charge de la décision d'ouverture du droit). Néanmoins, la transmission du dossier s'accompagne le plus souvent de l'avis du CIAS (formulé en commission d'aide sociale composée de 3 membres élus et 3 membres nommés et la vice-présidente).

En termes d'obligations légales cette fois, le CIAS doit :

- o Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence ;
- o Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ;
- o Conduire une analyse annuelle des besoins sociaux (ABS) de la population de la commune.

• Et dans le cadre d'une action sociale extra-légale

Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CIAS conduit la politique sociale intercommunale telle que décidée par les élus.

Ainsi, c'est principalement dans le cadre de l'action sociale dite « facultative » ou extra légale que s'exprime l'action sociale intercommunale, le code de l'action sociale ouvrant au CIAS un champ des possibles extrêmement large.

Pour ce qui concerne le CIAS Dronne et Belle, il a créé et gère un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD - budget annexe avec rapport d'activité spécifique) destiné aux personnes âgées, malades ou handicapées.

D'autres services, rattachés au budget principal CIAS, ont été mis en place : Service jardinage et petit bricolage, portage des repas à domicile, service Assistance Accompagnement Animation (AAA), l'aide à la personne pour les usagers autonomes, les aides et les secours.



LES SERVICES DU CIAS

LE SAAD / DES AUXILIAIRES DE VIE ET DES AIDES À DOMICILE

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est composé d'auxiliaires de vie sociale - AVS (titulaires d'un diplôme de niveau V) et d'aides à domicile, formé(e)s tout au long de l'année.

Elles/Ils assistent les personnes âgées ou handicapées dans des tâches quotidiennes à domicile. Leurs principales missions sont : l'aide à la toilette,, l'aide au lever et au coucher, l'habillage et le déshabillage, l'aide à l'entretien du cadre de vie, l'aide à la préparation et à la prise de repas, l'aide aux courses, l'aide aux démarches administratives.

Des aides financières sont possibles (caisse de retraite, Conseil Départemental (APA), mutuelle etc). Elles sont calculées en fonction des ressources du bénéficiaire. Le reste à charge est soumis à un crédit d'impôt ou déductible à 50% des impôts sur le revenu.

Afin de vous aider à établir un dossier d'aide, le personnel administratif est à votre disposition sur rendez-vous dans les bureaux du CIAS (Brantôme en Périgord ou Mareuil en Périgord) ou à domicile.

LE SERVICE JARDINAGE / PETIT BRICOLAGE

L'agent du service interviendra à votre demande, sur rendez-vous, pour : la tonte des pelouses, le débroussaillage, la taille des arbustes et rosiers, le ramassage des feuilles, la coupe du bois de chauffage et la taille de haies (maximum 2,50m).

La matériel nécessaire à la bonne exécution des différentes tâches est fourni et entretenu par le CIAS.

TARIFS : 25.75€/HEURE

Une réduction d'impôt de 50% ou un crédit d'impôt du montant payé est possible.(12.87€ après réduction d'impôt)

L'AIDE À LA PERSONNE POUR USAGERS AUTONOMES (ACTIFS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS)

Les actifs ont la possibilité de demander l'aide du CIAS concernant l'entretien du logement, du linge et les courses.

TARIFS SANS CONDITION DE RESSOURCES :

25.75€/HEURE

(12.87€ après réduction d'impôt)

VOTRE CIAS C'EST :

(tous services confondus - données 2022)

623 usagers sur les services du CIAS

70 agents formés au service des usagers

Une équipe administrative à l'écoute et réactive

Un conseil d'administration

(50% d'élus, 50% de personnes civiles)

LES SERVICES DU CIAS (suite)

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un agent du CIAS assure le portage des repas du lundi au samedi pour tous les jours de la semaine (repas des dimanches/jours fériés livrés la veille).

Les repas sont élaborés par un chef cuisinier et une diététicienne. Les plats sont préparés au sein des E.H.P.A.D de Brantôme en Périgord et de Bourdeilles en liaison froide. Ils sont conditionnés en barquette et faciles à réchauffer.

TARIFS (jours ouvrables) :

Prix du repas : 5.67€ - Prix du portage : 3.76€

LE SERVICE A.A.A.

(Accompagnement, Assistance, Animation)

Pour une aide à la mobilité, le CIAS propose un accompagnement collectif (mini-bus) pour :

- Un rendez-vous médical
- Le transport sur le marché de Brantôme en Périgord
- Le transport jusqu'au supermarché.

Le CIAS propose également un accompagnement sur des lieux d'animation ou de rencontre tels que le club du 3ème âge, les journées à thème de maisons de retraite, la bibliothèque, des ateliers de prévention etc.

Usagers du territoire Dronne et Belle :

65.20€ / trimestre

Usagers hors territoire :

97.50€ / trimestre

Possibilité de réduction, crédit d'impôt ou d'utilisation des chèques « SORTIR PLUS » proposés par certaines caisses de retraite.

LES AIDES ET SECOURS

La commission d'aide sociale composée de membres du conseil d'administration examine les dossiers transmis par les assistantes sociales départementales du territoire afin d'apporter des aides financières (paiement des factures de premières nécessités). De plus, des aides alimentaires ou de carburant auprès des commerces locaux peuvent également être attribuées selon la même procédure.

36 attributions en 2022 : 4 aides au paiement de factures, 22 bons de carburant, 9 bons alimentation.

1 bon gaz

AIDES FISCALES POUR L'AIDE À DOMICILE

Crédit d'impôt / Réduction fiscale

Le crédit d'impôt permet de bénéficier d'un remboursement si le montant du crédit est supérieur à celui de l'impôt à payer. Les personnes non imposables peuvent ainsi en bénéficier. La réduction d'impôt permet uniquement de diminuer ou d'annuler l'impôt à payer. **Le crédit d'impôt est égal à 50% de vos dépenses annuelles d'aide à domicile.** Vous devez déduire le montant des aides que vous avez perçues, par exemple l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), du montant des dépenses que vous déclarez pour en bénéficier.

NOS PARTENARIATS

- LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DORDOGNE
- LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS D'AIDE A DOMICILE (SSIAD Brantôme en Périgord, Mareuil en Périgord, Nontron)
- LES INFIRMIER(E)S DIPLÔMÉS D'ETAT LIBERAUX (IDEL)
- CAISSES DE RETRAITE/MUTUELLES
- LES HOPITAUX/CLINIQUES
- LA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI 24
- LES SERVICES TUTELAIRES (MSA, SAFED, UDAF...)
- ESA NONTRON (Equipe Spécialisée Alzheimer)
- LES MEDECINS TRAITANTS
- MES MAISONS DE RETRAITE
- LA VOIX DES AIDANTS
- LES ASSISTANTS SOCIAUX
- DIVERSES ASSOCIATIONS (Ligue contre le cancer, France Alzheimer, ASEPT, ...)

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE : AIDANTS, AIDÉS une qualité de vie à préserver

Ce programme, conçu par la CARSAT Aquitaine, sensibilise sur la prévention des risques au domicile pour les personnes aidées (chutes principalement), leurs proches et les aides à domicile (maladies professionnelles, accidents du travail).

Vous pouvez solliciter notre service pour évaluer vos risques à domicile et ceux du personnel d'intervention. Des aides techniques ont été mises à la disposition des aides à domicile dans le but de vous démontrer leur utilité, leur importance au quotidien et de vous amener à les acquérir.

Dans le cadre de ce programme, la CARSAT déploie des séances de Théâtre Forum. Chaque saynète proposée s'inspire de scènes de la vie entre aidants et aidés. Le public invité participe lors de la représentation de sensibilisation, en débattant et en échangeant sur les attitudes des personnages.

Pour notre service, le Théâtre Forum pour le territoire Dronne et Belle a eu lieu le **10 octobre 2023** à la Salle du Dolmen à Brantôme en Périgord et a connu un franc succès !

MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTÉ/PREVOYANCE

Le CIAS a signé des conventions de partenariat avec :
- Mutuelle 403 – Tél. 05.45.20.51.20 (uniquement pour le personnel du CIAS Dronne et Belle)
- Ma Commune Ma Santé - Tél 05.64.10.00.48 (pour tous les habitants du territoire)

CASSIOPEA TÉLÉASSISTANCE



La téléassistance est un système simple qui vous permet de déclencher à distance un secours immédiat. Une offre d'essai vous est proposée (gratuité de 3 mois). CASSIOPEA propose aussi : des détecteurs de chute, chemin lumineux, coffres à clés, des séances de prévention sur notre territoire (les chutes à domicile, l'alimentation, les médicaments, la mémoire, les pieds, l'habitat, l'audition, le bien vieillir...)

Vous pouvez rencontrer un conseiller en téléassistance dans nos locaux le deuxième vendredi de chaque mois. **Pour plus d'informations :**
05 53 53 54 54 - tele.assistance@cassiopea.fr

ACTUALITÉS

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Durant la crise sanitaire (COVID) l'emploi à domicile s'est révélé indispensable au quotidien de nombreuses personnes et a conforté sa pleine utilité sociale notamment en favorisant le maintien du lien social au domicile des plus fragiles.

Ainsi les différents partenaires de ce secteur d'activité (État, Département) ont participé à la mise en place d'améliorations salariales (avec le Ségur de la Santé), de conditions de travail (avec l'action du Département de la Dordogne et le financement d'une flotte de véhicules de service).

Quant au CIAS Dronne et Belle il a engagé une démarche concernant la Qualité de Vie au Travail (QVT)

DEFINITION DE LA QVT : Il s'agit d'une démarche visant l'amélioration combinée des conditions de travail, de la qualité de service et de l'efficacité des organisations.

OBJECTIFS L'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) est un levier stratégique pour développer l'attractivité des métiers dans un secteur marqué par une sinistralité élevée, de forts taux d'absentéisme et de rotation des professionnels. L'objectif est aujourd'hui de développer les actions améliorant la qualité de vie au travail dans les SAAD et rendre les métiers du domicile plus attractifs.

CONTACTER LE CIAS DRONNE ET BELLE

139 rue d'Hippocrate, ZAE Pierre Levée 24310
Brantôme en Périgord

05 53 05 77 14 - contact@ciasdronneetbelle.fr

Horaires des bureaux de Brantôme en Périgord :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

Permanence de Mareuil en Périgord :

Le mardi de 8h30 à 11h30

Garde week-end (urgences SAAD seulement) : 06 87 59 53 35

POLITIQUE SOCIALE

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : DEFINITION

La notion de développement social est portée par la volonté de promouvoir la mise en œuvre de politiques émancipatrices, participatives, et pas seulement curatives et assistancielles. Elle apparaît comme un moyen d'adaptation sur les territoires des politiques d'action sociale qui sont traditionnellement orientées vers des publics ciblés.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Notre développement social « se situe au niveau du portage politique et stratégique de notre Communauté de Communes. Il implique d'inscrire la réponse sociale dans les politiques locales et donc d'articuler le champ social aux autres dimensions des politiques publiques locales : la culture, l'économie, l'urbanisme, la santé, l'éducation, la vieillesse etc. »

LES DIFFÉRENTS TRAVAUX EN COURS EN MATIÈRE DE POLITIQUES LOCALES

La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF :
La CTG doit impacter l'action sociale du territoire :

- En matière d'amélioration de la vie des familles (amélioration des conditions de vie sociale des familles, promotion de l'engagement des habitants, participant à la vie sociale de leur territoire, renforcement de l'attractivité sociale du territoire)
- En matière de construction d'une dynamique territoriale durable (élaboration d'une politique territoriale en faveur des familles et de l'épanouissement des enfants et pour l'inclusion sociale, renforcement des coopérations, structuration de la dynamique de projet)
- En matière de politique jeunesse et jeunes adultes sur le territoire (en facilitant la mobilité des jeunes ou futurs adultes, en facilitant l'accès à l'autonomie et au premier logement ainsi qu'au premier travail en créant des points d'informations facilement identifiables, en favorisant l'accès aux équipements sportifs et de loisirs, en rendant lisible l'information et en améliorant la communication, en travaillant avec les entreprises du territoire pour les formations et l'emploi).

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Ce programme prévoit de :

- Lutter contre l'habitat indigne : lutter contre le mal logement, améliorer le repérage, l'identification et la prise en charge des situations d'habitat indigne, améliorer la coordination des acteurs locaux, impliquer les citoyens dans l'identification et le signalement des situations critiques
- Accompagner le vieillissement et l'accès au logement des personnes à mobilité réduite
- Améliorer le repérage des situations d'urgence envers les publics fragiles

L'inclusion numérique : Avec une feuille de route 2023-2030 sur :

- Repérage des personnes fragilisées autour du numérique
- Repérage des besoins et manques sur le territoire
- Projet de développement des offres solidaires par la création d'un « relais numérique » coordonné par Emmaüs Connect : accès internet et téléphonie à moindre coût, matériel informatique reconditionné.

LES ÂÎNÉS « FORCE VICE DU TERRITOIRE »

Depuis de nombreuses années nous avons orienté notre action dans le champ du grand âge et de la perte d'autonomie.

Tout en continuant cette action sociale traditionnelle, personnalisée et ciblée nous souhaitons développer notre champ social sur la population des personnes âgées de plus de 60 ans, qui sont au nombre de 39.2% de notre population en Dronne et Belle. Nous souhaitons assurer la diffusion d'un « penser et agir aînés » et à renforcer la cohérence de notre politique de proximité en faveur du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Pour nous aider dans la réalisation de notre projet en faveur du « développement d'une politique de l'âge sur notre territoire » La Communauté de Communes a sollicité une bourse d'un fonds d'appui pour les territoires innovants et travaille en partenariat avec l'Espace Socioculturel Le Ruban Vert qui œuvre déjà sur la question du « bien vieillir ». Cette bourse nous permettra de définir un portrait de territoire transversal et d'élaborer une feuille de route d'actions pour les années à venir.

ÉCONOMIE

■ ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

La communauté de communes Dronne et Belle est reconnue comme une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) c'est à dire fragile sur le plan socio-économique. Les entreprises implantées sur le territoire peuvent donc bénéficier d'aides fiscales et sociales pour favoriser leur développement.

Les avantages fiscaux incluent :

L'exonération d'impôt sur les bénéfices pendant les cinq premières années, suivi d'une exonération partielle et dégressive pendant trois ans.

L'exonération de contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche du premier au cinquantième salarié.

Certaines conditions doivent être remplies, notamment concernant l'implantation de l'entreprise dans une ZRR, l'activité exercée, le nombre d'employés et la nature juridique de l'entreprise.

Les exonérations sont valables **jusqu'au 31 décembre 2023** et sont soumises à un plafond de 200 000 € sur trois exercices fiscaux, conformément à la réglementation européenne

Les collectivités territoriales peuvent également accorder des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour certaines entreprises dans les ZRR, telles que les hôtels, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Retrouvez les formulaires de demande ainsi que les conditions d'accès sur :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R17115>

■ LA RESSOURCERIE : UN PARTENARIAT ABOUTI ET SOUTENU

L'inauguration a eu lieu le 28 juin 2023, en présence de Monsieur Pierre Bressolles (Sous-Préfet de Nontron), Madame Colette Langlade Conseil Régional (Vice-Présidente) et Pays Périgord Vert (Présidente) portant le programme Leader, Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, ainsi que l'ADEME et l'association du tri-cycle enchanté représentée par son Président François Ganiayre.

Le projet a été impulsé par l'association et fortement soutenu par la CC Dronne et Belle. En effet, l'EPCI a mis à disposition des locaux réhabilités d'environ 1.200 m² ainsi que des espaces de stockage importants en extérieur sur lequel des ombrières ont été posées afin de réinjecter de l'énergie dans le réseau électrique. Le projet a fait l'objet d'un tour de table conséquent de l'ensemble des financeurs, prenant en compte les surcoûts divers du projet.

Le détail est présenté ci-après et laisse apparaître une subvention globale d'environ 1.015.000 €, représentant environ 73% du coût total.



DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (€HT)	Financeur	Montant(€)
Travaux	1 246 991,00	État (DETR)	63 000
Maîtrise d'œuvre	101 610,64	État (FSIPL)	105 900
Autres frais et études	43 704,75	ADEME	183 000
		Conseil Régional	241 717
		Conseil Départemental	211 202
		Europe (LEADER)	209 459,07
		Autofinancement	378 029,34
TOTAL	1 392 307,41		1 392 307,41

En contrepartie de la mise à disposition du local à l'association, un bail locatif a été établi avec le tricycle pour un montant de loyer mensuel fixé à 1.320 € TTC.



LE TRI-CYCLE ENCHANTÉ

Le Tri-Cycle Enchanté est une association engagée dans une démarche humaniste et écologique.

Depuis sa création en 2006, la ressourcerie a connu un développement rapide grâce au soutien des institutions territoriales et des fondations. Des emplois ont été créés, des tonnes de déchets valorisées chaque année et des programmes d'animations ont été mis en place pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux.

Le Tri-Cycle Enchanté est aujourd'hui un acteur majeur dans la région, sollicité par divers acteurs tels que les établissements d'enseignement, les entreprises et les collectivités. Plusieurs lieux ont été ouverts, et le dernier, la Ressourcerie à Brantôme, marque une nouvelle étape dans son développement.



La ressourcerie est une structure dédiée à la récupération, à la valorisation et à la revente d'objets, de matériaux et de vêtements dont les propriétaires n'ont plus l'utilité. Au sein de l'association "Le Tri-Cycle Enchanté", la ressourcerie joue un rôle important. Elle s'engage à sensibiliser et à éduquer les habitants à la préservation de l'environnement à travers diverses rencontres, ateliers et événements.

L'objectif ultime d'une ressourcerie est de parvenir à une autonomie collective dans la gestion et la valorisation des ressources, ce qui conduirait à sa propre disparition. Néanmoins, tant que cette autonomie n'est pas atteinte, les ressourceries continuent à être actives au quotidien. De manière fréquente, elles intègrent une dimension sociale à leur démarche environnementale en contribuant à l'insertion par l'activité économique.

LE FONCTIONNEMENT D'UNE RESSOURCERIE REPOSE SUR PLUSIEURS ÉTAPES CLÉS.

Premièrement, il y a la COLLECTE :

Dans les déchetteries: la ressourcerie cherche activement des objets et matériaux qui peuvent être valorisés.

Par dons volontaires : les personnes apportent volontairement leurs objets et matériaux à la ressourcerie.

Par collecte à domicile: la ressourcerie propose un service de ramassage des objets et matériaux chez les particuliers.

Ensuite, vient la REDISTRIBUTION :

Les objets réparables sont donnés ou revendus à des prix abordables.

Les objets démantelés sont utilisés comme pièces détachées ou comme ressources pour des activités de réparation ou de création lors d'ateliers, aussi bien pour les habitants que pour les professionnels.



Ainsi, grâce à l'engagement des donateurs et à l'action de la ressourcerie, plus de 40% des déchets sont donnés une seconde vie, environ 10% sont incinérés ou enfouis, et le reste est dirigé vers d'autres filières de traitement.

En ce qui concerne la TRI et la VALORISATION :

Les objets réparables sont testés, nettoyés et réparés avant d'être remis en circulation.

Les objets irréparables sont démontés et séparés en pièces détachées.

Les objets qui ne peuvent ni être réemployés ni réutilisés sont orientés vers d'autres circuits de traitement ou d'enfouissement lorsque toutes les options de valorisation sont épuisées.

Ce processus permet d'optimiser la récupération des ressources et de réduire significativement le volume de déchets destinés à l'élimination.

En conclusion, grâce à la collaboration entre les donateurs et la ressourcerie, les objets et matériaux trouvent une seconde vie, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la réduction des déchets.

Retrouvez tous les informations sur l'association sur : <https://tri-cycle.org/>



VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOUS INFORME AU QUOTIDIEN

INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

Pour retrouver toute l'actualité des services de la communauté de communes rendez-vous sur :

www.dronneetbelle.fr

 [@dronneetbelle](https://www.facebook.com/dronneetbelle)

TOURISME

Pour retrouver toute l'actualité de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :

www.perigord-dronne-belle.fr

 [@tourismeperigorddronneetbelle](https://www.facebook.com/tourismeperigorddronneetbelle)

MÉDIATHÈQUES

Pour retrouver toute l'actualité du Réseau de Lecture Publique Dronne et Belle, rendez-vous sur le blog des Médiathèques :

 [@BiblioDronneBelle](https://www.facebook.com/BiblioDronneBelle)

CIAS

Pour retrouver les informations relatives au CIAS Dronne et Belle, rendez-vous sur :

www.dronneetbelle.fr/cias-saad/

Espace Jeunes

 [@AJDB24](https://www.facebook.com/AJDB24)

Accueil Jeunes de Mareuil

 [@Accueil Jeunes de Mareuil](https://www.facebook.com/AccueilJeunesdeMareuil)

Pôle Enfance Jeunesse Famille «La Passerelle»

 [@La Passerelle - Pôle Enfance Jeunesse Famille de Brantôme](https://www.facebook.com/LaPasserellePoleEnfanceJeunesseFamilledeBrantome)

Les ALSH

 [@ALSH L'îlot Drôle](https://www.facebook.com/ALSHLiloteDrôle) et [@ALSH Les P'tits Loups](https://www.facebook.com/ALSHLesPtitLoups)